



Canada

Ottawa, K1A 0G2

le 25 juillet, 1974

Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre demande du 22 juillet, il me fait plaisir de vous informer que le Gouvernement du Canada a décidé aujourd'hui d'augmenter l'effectif de son contingent au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Bien que les détails concernant la nature et l'importance de l'augmentation n'aient pas encore été établis, les autorités militaires canadiennes ont l'intention de donner au contingent canadien la taille et la capacité d'un bataillon d'infanterie. Le contingent canadien compterait ainsi 950 soldats au lieu des 486 qui le composent à l'heure actuelle. Nous prévoyons que le transport aérien du nouvel effectif pourrait commencer dans les 96 heures qui vont suivre.

En vous faisant part de cette décision, le gouvernement canadien m'a prié de vous préciser que cette augmentation doit être considérée comme une mesure temporaire, qui sera révisée au moment de l'examen du mandat de la Force avant sa date d'expiration le 15 décembre 1974. Conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous prie de bien vouloir vous assurer que l'augmentation de l'effectif de la Force des Nations Unies dans l'ensemble et celle du contingent canadien en particulier agréée aux parties directement intéressées à Chypre.

Nous croyons comprendre les opérations de la Force augmentée se dérouleront dans le cadre du mandat qui lui avait été attribué à l'origine en 1964. Toutefois, il ne fait pas de doute qu'en raison des événements survenus récemment à Chypre, la situation a changé considérablement. Ces changements auront nécessairement des répercussions sur le rôle et les tâches que la Force dans l'ensemble et le contingent canadien en particulier seront appelés à remplir et à exécuter dans les semaines qui vont suivre; c'est pourquoi les autorités canadiennes espèrent recevoir des éclaircissements à ce sujet dans les plus brefs délais. En fait, certains aspects inhérents à la nouvelle situation devront faire l'objet d'un examen soutenu et il nous semble souhaitable de prévoir, à cette fin, des réunions périodiques entre les membres de votre personnel, les représentants des participants à la Force et vous-même.